



Bureau de la consommation

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LA CONSOMMATION

JANVIER 1996, VOLUME 1, NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO

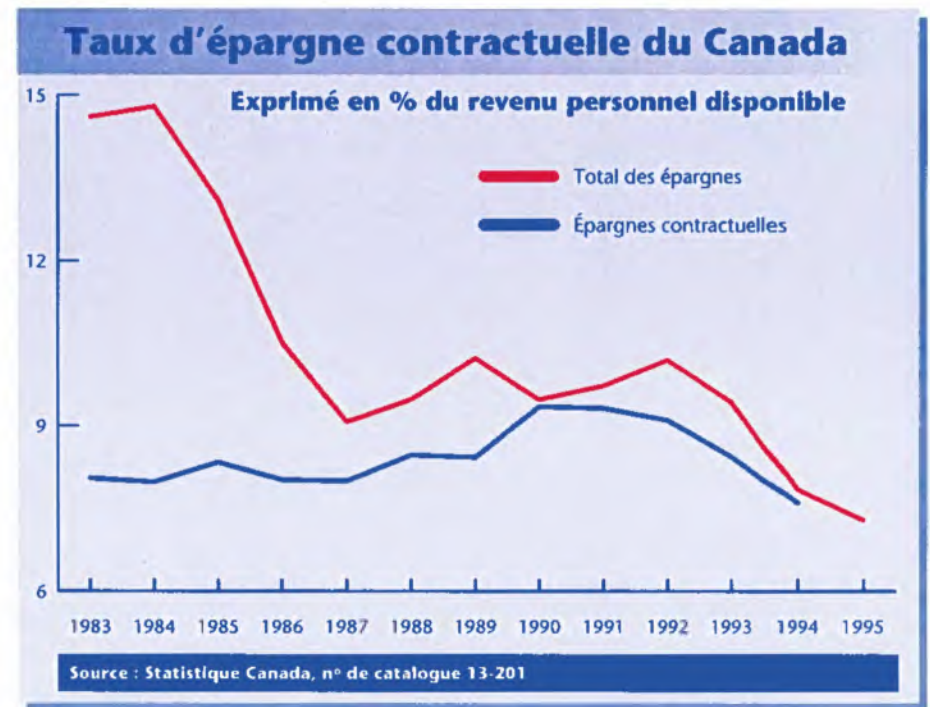
- le point sur les tendances en matière de consommation
- les faillites des consommateurs
- des services bancaires pour les assistés sociaux
- les hypothèques des Canadiens serviraient à financer leur consommation

Le point sur les tendances

Bien qu'au Canada, la valeur nette des avoirs par personne continue d'augmenter, et que les particuliers et les entreprises non constituées (le secteur personnel) demeurent des fournisseurs nets de fonds à l'économie, de nombreux consommateurs de la classe moyenne éprouvent des difficultés financières. Le présent article examine les indicateurs économiques du moment.

La croissance économique et les dépenses de consommation

Le produit intérieur brut du Canada s'est accru de 0,51 %, du deuxième au troisième trimestre de 1995, les dépenses des consommateurs représentant 0,36 % du total de la croissance. La baisse des taux d'intérêt a aussi beaucoup fait pour soutenir la demande des consommateurs, de même qu'une augmentation marquée des emprunts dans le secteur domestique. La somme du crédit à la consommation ainsi que des prêts bancaires et autres a augmenté à un rythme annualisé de 8,2 milliards de dollars au cours du troisième trimestre, comparativement à 4,9 milliards au cours du deuxième trimestre et à 7,3 milliards pour l'année 1994. Les sondages donnent à croire qu'une part de plus en plus grande, quoique encore faible, de cette dette



prend la forme de soldes impayés de cartes de crédit. La hausse des emprunts indique que, pour bien des gens, la stagnation des revenus freine la consommation. C'est qu'une part relativement élevée des épargnes personnelles n'est pas discrétionnaire mais plutôt contractuelle; il s'agit avant tout de contributions à des régimes d'assurance-vie et de retraite, ou du remboursement du principal des hypothèques.

Puisque le taux d'épargne contractuelle demeure à environ 8 % depuis plus d'une décennie (voir le graphique), le revenu actuel ne laisse aucune marge de manœuvre pour un accroissement de l'épargne discrétionnaire ou de la consommation. Au cours du troisième trimestre de 1995, le taux d'épargne des particuliers a fléchi de 7,5 à 6,3 %.

Le revenu réel disponible a diminué radicalement en 1991 et encore en 1993. En 1995, le niveau est demeuré inférieur

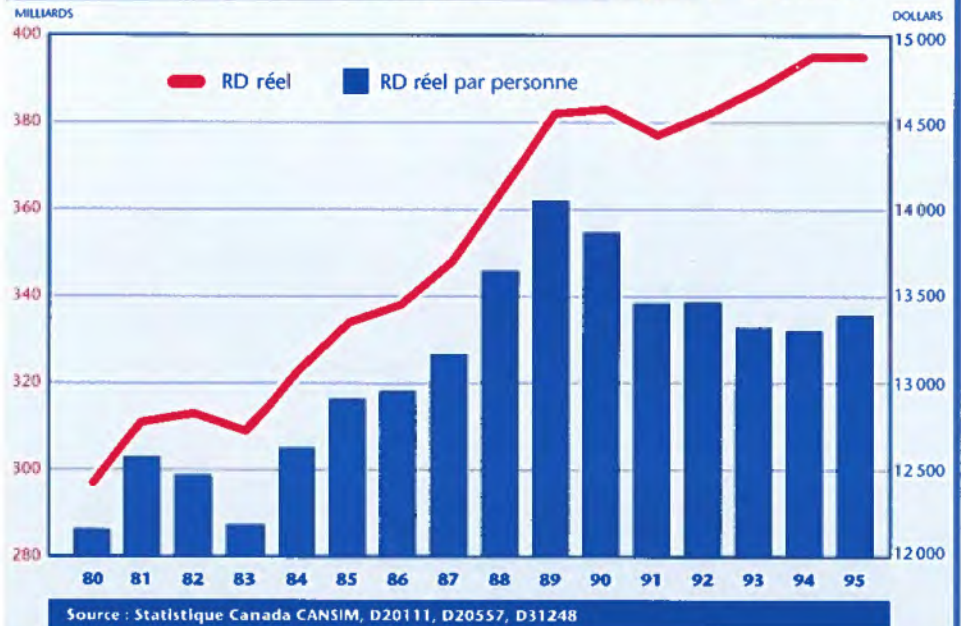
(suite à la page 2)

à celui de 1992, à en croire les chiffres des trois premiers trimestres de l'année. Le revenu global réel disponible a reculé de 0,7 % durant le troisième trimestre, après une baisse de 0,2 % au cours du deuxième.

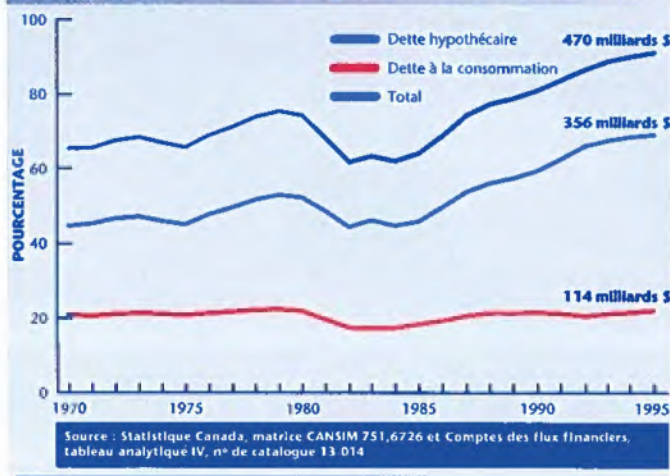
L'augmentation de la dette hypothécaire a été la principale cause de la hausse du rapport de la dette personnelle au revenu des particuliers. Le tiers des ménages canadiens qui ont contracté une hypothèque pourraient éprouver de graves problèmes à rembourser les intérêts si leur revenu devait baisser et les taux d'intérêt augmenter.

Bien que le ratio d'endettement des consommateurs ait été en moyenne de 21,6 % au cours des deux dernières décennies, il a connu une lente augmentation depuis 1993 pour atteindre 22,4 % au cours du troisième trimestre de 1995, ce qui s'apparente au record de 1980.

Revenu personnel disponible réel par personne

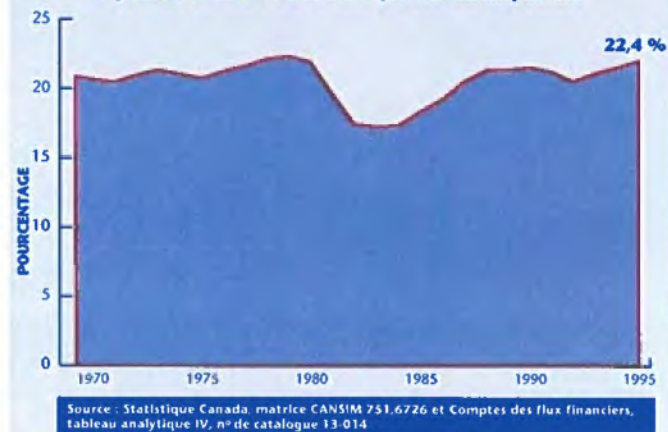


Rapports de la dette personnelle au revenu



Dette à la consommation

exprimée en ratio du revenu personnel disponible

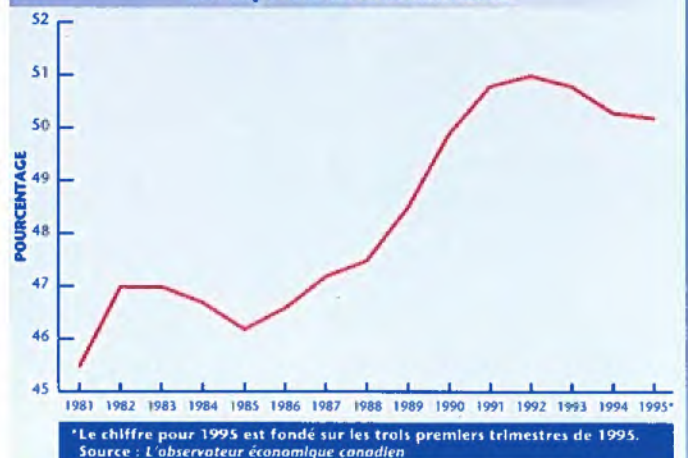


Stagnation de la croissance du secteur des services

Les analystes parlent souvent de l'économie de services et des dépenses accrues des consommateurs à ce chapitre. Pourtant, comme l'indique le graphique ci-contre, la part des services dans les dépenses des consommateurs a atteint un sommet de 51 % en 1992 et affiche depuis lors une tendance à la baisse. La part du total des dépenses des consommateurs consacrée aux services n'a pas évolué du deuxième au troisième trimestre de 1995.

Les recherches révèlent également que les dépenses des consommateurs au poste des services sont liées au niveau du revenu réel. Ainsi, lorsque le revenu réel par habitant périclète, la proportion des dépenses que les consommateurs consacrent aux services diminue également, puisque bon nombre n'achètent rien d'autre que les biens de nécessité.

Pourcentage des services dans le total des dépenses de consommation



Niveaux records du taux de faillite personnelle

En octobre 1995, le nombre de faillites des consommateurs avait déjà atteint 50 184, soit un nouveau record. Ce chiffre représente 82 % de toutes les faillites, à la différence du schéma observé avant 1972, lorsque le nombre de faillites commerciales était supérieur au nombre de faillites personnelles. En fait, le taux de faillite des particuliers (par personne) a doublé depuis 1984, témoignant ainsi de l'endettement accru de la population canadienne.

De janvier à octobre, les faillites personnelles ont augmenté d'environ 20 % par rapport à la même période en 1994. Nous estimons que, pour chaque mois de 1995, les faillites de consommateurs représentaient un déficit (actif moins passif) d'environ 135 millions de dollars, soit un total de 1,6 milliard de dollars pour l'année. De plus, l'on prévoit une augmentation du taux en raison de la stagnation du revenu des ménages et de l'augmentation de l'endettement, ce qui rend les particuliers plus vulnérables à une interruption du revenu ou à une hausse des taux d'intérêt.

En 1992, la *Loi sur la faillite* a été modifiée pour devenir la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI).

La nouvelle loi insiste moins sur la liquidation et davantage sur la réorganisation et le rétablissement. Ces modifications offrent aux personnes qui demandent la

protection de la loi une solution autre que la simple liquidation de leur actif. Depuis 1992, plus de 1 800 consommateurs par année ont choisi de faire des « propositions » à leurs créanciers. Près de 70 % de ces propositions suivent leur cours et ont reçu l'approbation tant du créancier que du tribunal.

Les modifications prescrivaient l'obligation d'évaluer les résultats de la LFI trois années plus tard (avant 1995). Après des consultations approfondies avec les intervenants, d'autres modifications

législatives ont été proposées en décembre 1994. La majorité de ces recommandations composent l'essentiel du projet de loi C-109, déposé en novembre 1995.

Conjuguée à la réforme de 1992, cette série de modifications veut favoriser l'équité en matière de faillite. Autre avantage, les débiteurs seraient encouragés à assumer, dans la mesure du possible, davantage de responsabilités pour le remboursement de leurs dettes et à opter pour une proposition.



Les modifications apportées par le projet de loi C-109 à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* auraient les effets suivants :

- Préserver les prestations de soutien du revenu pour les familles, comme le crédit remboursable pour la TPS, en les mettant à l'abri des saisies.
- Accorder un statut prioritaire aux pensions alimentaires pour conjoints et enfants – auparavant, les conjoints n'étaient pas considérés comme des créanciers.
- Soustraire à la libération les peines imposées à la suite d'un jugement pour agression sexuelle ou voies de fait.
- Accroître les contrôles à l'égard des faillites des étudiants qui demandent la protection de la loi pour éviter de rembourser leurs prêts étudiants.
- Exiger que les particuliers remettent à l'actif de la faillite une partie de leur « revenu excédentaire » qu'on juge supérieur au coût minimum de la vie.
- Permettre aux conjoints de présenter ensemble une proposition de consommateur.
- Permettre le counseling pour les personnes apparentées au débiteur.

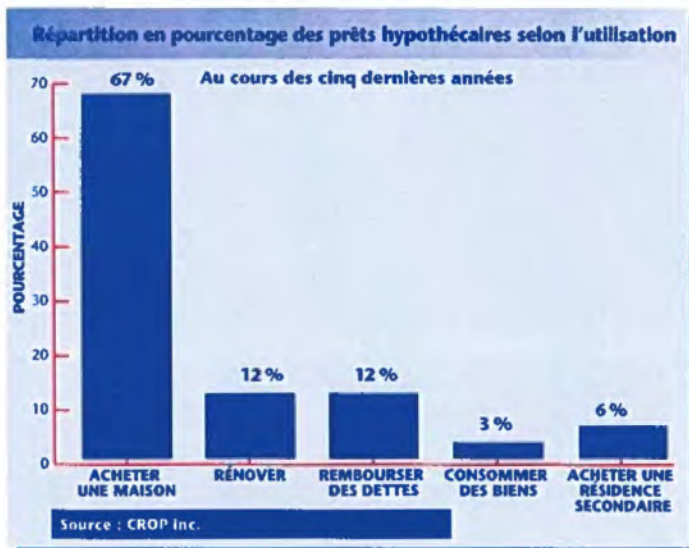
Contester les opinions reçues

Des hypothèques pour soutenir la consommation ?

Au cours de la récession de 1990-1992, le niveau d'endettement des consommateurs canadiens s'est accru par rapport à leur revenu, situation assez rare durant une récession. Les principales causes de cette augmentation ont été la hausse soutenue de la dette hypothécaire et la baisse des revenus. D'où la question : « Dans quelle mesure les particuliers hypothèquent-ils leur maison, pour financer leur consommation ou pour consolider leurs dettes ? »

Par manque de chiffres officiels et après un sondage téléphonique infructueux auprès des 6 grandes banques commerciales, qui détiennent près de 55 % de toutes les hypothèques résidentielles, nous avons inscrit cette question dans l'édition 1995 du sondage omnibus de CROP auprès des consommateurs.

CROP a constaté que près du tiers des répondants avaient contracté une hypothèque entre 1990 et 1995. Fait étonnant, 15 % de ces personnes avaient utilisé leur hypothèque pour consolider des dettes personnelles et pour financer des dépenses courantes au cours de la période (voir le graphique ci-dessous).



S'ils se confirment, ces résultats, conjugués à des taux d'épargne on ne peut plus faibles, brossent un tableau de consommateurs pris au piège, dont bon nombre en arrivent à utiliser le capital accumulé dans leur maison pour financer leur consommation courante.

Une banque infirme le stéréotype de l'assisté social

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont-ils plus susceptibles que d'autres de frauder les banques ? Un récent projet-pilote, réalisé par la succursale Van Horne-Victoria de la Banque de Nouvelle-Écosse à Montréal, laisse entendre le contraire. La succursale a émis des cartes de guichet automatique à 100 bénéficiaires de l'aide sociale et leur a ouvert un compte. La carte ne pouvait être utilisée

qu'avec ce compte, et les participants ne pouvaient retirer des fonds qu'après avoir attendu une journée pour que leur chèque soit compensé. Après plus de trois mois, aucune fraude n'a été décelée dans les 100 comptes d'essai. Le nombre de participants a ensuite été porté à 265, toujours sans qu'il y ait de fraude. La banque vient d'ajouter une autre centaine de comptes. Le résultat : la succursale s'est enrichie de quelque 500 nouveaux clients, et un autre stéréotype a été contesté avec succès.

Connaître les frais des cartes de crédit

Les agents du Bureau de la consommation (BC) ont rencontré les membres du Comité permanent de l'industrie en décembre pour faire le point sur l'évolution des frais des cartes de crédit depuis l'enquête de 1992. Le Comité a sollicité cette rencontre dans la foulée des propositions faites par le député libéral Paul DeVillers, dans un projet de loi d'initiative parlementaire, demandant un plafonnement des taux d'intérêt et des frais de service. Les agents du BC ont communiqué les éléments suivants au Comité :

- La divulgation des coûts par les émetteurs de cartes s'est considérablement améliorée. Les tentatives actuelles d'harmoniser les lois fédérale et provinciales sur la divulgation des frais de crédit devraient améliorer davantage la situation.
- Deux facteurs permettent de croire que le marché canadien des cartes de crédit est concurrentiel : le nombre et la variété des nouvelles cartes lancées et l'écart relativement restreint entre les taux de VISA et de MasterCard.
- La dette contractée par les cartes de crédit est un segment en croissance du crédit à la consommation, mais le fort rapport de la dette personnelle au revenu (qui est passée de 60 à 90 % en 10 ans) est dû surtout aux hypothèques.

Le BC continuera d'étudier les causes et la structure de la dette à la consommation.

John Godfrey, président du Comité de l'industrie, a annoncé qu'il proposerait à l'Association des banquiers canadiens que les relevés de décembre envoyés aux détenteurs de cartes indiquent le total des intérêts payés au cours de l'année écoulée. Les consommateurs auraient ainsi des renseignements plus concrets sur les frais d'intérêt de leurs cartes de crédit.

Suggestions et renseignements

S'adresser à Bernard A. Keating, économiste principal, Bureau de la consommation, Industrie Canada, Ottawa K1H 0H5.

Internet : keating.bernard@ic.gc.ca

Téléphone : (613) 952-8883

Télex : (613) 952-6927